AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0674
FR0010211615-FS0278

16 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

QUOTIUM TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 mars 2016, la société par actions simplifiée Technologies[1] (84-88 boulevard de la Mission Marchand, 92400 Courbevoie) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 9 mars 2016, par suite de l'acquisition hors marché de 32 950 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES préalablement détenues par la société Carlogy[1&2], le seuil de 95% du capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et détenir individuellement 1 589 869 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES représentant 2 789 596 droits de vote, soit 96,22% du capital et 97,46% des droits de vote de cette société[3].

A cette occasion, M. Michel Tibérini **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Carlogy et Technologies qu'il contrôle, 1 589 871 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES représentant 2 789 600 droits de vote, soit 96,22% du capital et 97,46% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Technologies	1 589 869	96,22	2 789 596	97,46
M. et Mme Michel Tibérini	2	ns	4	ns
Carlogy	0	0	0	0
Total M. Michel Tibérini	**1 589 871**	**96,22**	**2 789 600**	**97,46**

[1] Contrôlée par M. Michel Tibérini.
[2] Cf. communiqué diffusé par la société le 15 mars 2016.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 652 406 actions représentant 2 862 441 droits de vote.